Le 02/11/2021,

## Message information consommateur – communiqué presse

Chers clients, Chers Consommateurs,

Une procédure de retrait/rappel de produits glacés, qui touche plusieurs filières agroalimentaires, a été signalée suite à l'usage d'un pesticide agricole non autorisé en Europe, l'oxyde d'éthylène. Certains ingrédients qui sont utilisés à de très faibles quantités dans nos gammes de glaces ont potentiellement été concernés, il s'agit de stabilisants (gomme de caroube) permettant de garantir la texture de nos glaces.

La réglementation européenne étant très stricte, les autorités, par mesures de précaution, nous ont demandé de procéder au blocage et au retrait/rappel des produits à la vente, c'est pourquoi nous organisons le rappel de produits fabriqués entre 2019 et 2021.

La quantité d'oxyde d'éthylène présente dans les glaces est extrêmement faible, de ce fait, à ce jour, les autorités de santé n'ont eu de connaissance de signalement d'intoxication de consommateurs.

SI vous détenez un ou plusieurs de ces produits, sur les **lots concernés**, nous vous demandons de ne plus le consommer de le ramener en point de vente (pour remboursement ou échange). Les produits des autres lots ne sont pas concernés par ce rappel et peuvent être consommés sans aucun problème.

Nous sommes sincèrement désolés de ce désagrément et restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Veuillez agréer, nos sincères salutations

Service consommateur ERHARD info-conso@erhard-desserts.com